

Covid-19: un crash test grandeur nature pour les banques

PAR MARTINE ORANGE

ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 29 AVRIL 2020



Le siège de la Banque centrale européenne, à Francfort. © BORIS ROESSLER / DPA / dpa Picture-Alliance via AFP

Le choc économique provoqué par la pandémie va mettre à l'épreuve tout le système bancaire international. Les banques américaines s'y préparent en constituant d'énormes réserves. Les banques européennes tergiversent, fragilisées par leurs choix passés.

Vingt-sept milliards de dollars ! Lorsque le monde financier a découvert, à la mi-avril, le montant des provisions supplémentaires que les sept plus grandes banques américaines (JPMorgan, Bank of America, Citi, Wells Fargo, US Bancorp, Goldman Sachs, PNB) avaient constituées pour leurs risques de crédit et d'impayés au premier trimestre, il a eu froid dans le dos. Même au temps de la crise de 2008, les banques américaines n'avaient pas mis en réserve autant d'argent.

Cette prudence les amène à accepter de faire baisser leurs profits dans des proportions impressionnantes. Les résultats de JPMorgan ont été divisés par trois (2,8 milliards de dollars contre 9,1 au premier trimestre 2019), ceux de Bank of America de moitié (3,5 milliards contre 6,8 il y a un an), comme ceux de Goldman Sachs (1,2 milliard contre 2,3 il y a un an).

Les montants en jeu donnent la mesure du choc économique provoqué par la pandémie du coronavirus auquel s'attend le système bancaire et financier. Pour toutes les banques, les mois à venir risquent d'être un crash test grandeur nature de tous les risques

accumulés dans leur bilan, la démonstration en temps réel de la validité ou non des réglementations mises en œuvre depuis la crise de 2008.



Le siège de la Banque centrale européenne, à Francfort. © BORIS ROESSLER / DPA / dpa Picture-Alliance via AFP

Même si la Réserve fédérale s'est portée à leur secours dès les premières alertes de la pandémie, acceptant de tout acheter, les dettes des entreprises, les crédits hypothécaires ou à la consommation, les banques anticipent déjà une vague sans précédent de défaillances et de défauts de paiement qui risquent de se traduire pour elles par des montagnes de crédits impayés, de créances irrécouvrables, de pertes. D'ores et déjà, les principaux responsables des banques américaines ont annoncé qu'ils seront obligés de constituer encore plus de provisions dans les mois à venir.

C'est peu dire que les présentations des banques américaines ont plongé les banques européennes dans l'embarras. Que devaient-elles faire ? Annoncer elles aussi des montagnes de provisions en prévision de l'effondrement économique redouté ? Ou chercher à temporiser ?

Alors qu'elles commencent à présenter leurs comptes trimestriels – les banques françaises ne les annonceront qu'à partir de la semaine prochaine –, une ligne de fracture semble se dessiner sur le vieux continent, avec d'un côté les banques de la zone euro, de l'autre, toutes les autres.

La banque britannique HSBC a ainsi décidé de s'aligner sur la stratégie des banques américaines. Dans ses comptes trimestriels, elle a constitué 3 milliards de dollars de provisions, soit 420 % de plus que l'an dernier, afin de couvrir ses risques à venir. Redoutant des mois encore plus éprouvants, elle a décidé de suspendre ses dividendes et réduire les bonus de ses dirigeants. Selon ses premières indications, elle

pourrait être amenée à constituer entre 7 et 11 milliards de dollars de provisions cette année. « *Nous anticipons une récession profonde, sévère en Europe de l'Ouest et aux États-Unis au deuxième trimestre* », a expliqué le directeur financier de la banque, Ewen Stevenson.

Les deux méga-banques suisses, Crédit Suisse et UBS, ont opté pour la même politique de précaution, constituant des milliards de réserves supplémentaires pour pouvoir affronter les coups de tabac qui s'annoncent dans l'économie mondiale.

En face, les 500 millions d'euros de provisions supplémentaires pour couvrir ses risques de crédit annoncés le 27 avril par la Deutsche Bank, une des banques les plus systémiques du monde et principale banque de l'Allemagne, font un peu pâle figure. La principale banque italienne, Unicredit, particulièrement exposée par la mise à l'arrêt de l'économie italienne, a fait le même choix, n'accumulant que 900 millions de provisions supplémentaires en attendant de voir la suite. La banque Sandanter, principal établissement bancaire espagnol, tout aussi exposée, a pris à peine plus de précautions, enregistrant dans ses comptes 1,6 milliard d'euros supplémentaires. Et si toutes ont renoncé pour l'instant à verser des dividendes, ce n'est que sur injonction de la Banque centrale européenne qui les a invitées à suspendre toute distribution au moins jusqu'au 1^{er} octobre.

Les banques européennes sont-elles en train de pêcher par optimisme ? « *Il y a déjà assez de visibilité sur la détérioration économique attendue en 2020 pour que les banques puissent (et doivent) commencer à constituer des réserves de provisions supplémentaires dès le premier trimestre* », s'étonnait un analyste de Keefe, Bruyette & Woods après les premiers résultats des banques espagnoles.

Les attermolements des banques européennes

Pour leur défense, certains analystes soulignent que ces dernières n'ont pas les mêmes règles et contraintes, non plus les mêmes expositions que les banques

américaines. Pour celles-ci, la matérialisation de l'effondrement économique provoqué par le Covid-19 se traduit dès maintenant.

Alors que les États-Unis n'ont pas ou peu d'assurance chômage et de protection sociale, que les ménages vivent depuis des décennies à crédit pour compenser la faiblesse de leurs revenus et la précarité de l'emploi, la mise à l'arrêt de l'économie américaine, les 22 millions de chômeurs enregistrés au cours des trois dernières semaines ont des conséquences immédiates. D'un mois sur l'autre, ce sont des millions de ménages, sans revenus ou presque, qui ne peuvent plus honorer le remboursement de leur crédit à la consommation, de l'emprunt pour acheter une voiture ou une maison. Dans les milliards de provisions constituées par les banques américaines, les risques d'impayés sur le crédit à la consommation ou le crédit automobile représentent entre le tiers et la moitié du total.

Parce que l'Europe a conservé une protection sociale, une assurance-chômage, des filets de sécurité pour les salariés, même s'ils ont beaucoup été réduits, les banques européennes seraient moins exposées que les concurrentes américaines par une perte du jour au lendemain des revenus des ménages. D'autant que les crédits à la consommation sont beaucoup plus encadrés sur le vieux continent qu'aux États-Unis. C'est ce qui expliquerait le fait que les banques européennes se sentent moins obligées de constituer tout de suite d'importantes provisions.

Mais il y a tout le reste de l'économie réelle. La fermeture des commerces, d'une partie des entreprises et même jusqu'à dernièrement des tribunaux de commerce, empêche pour l'instant de prendre la juste mesure des ravages causés par la pandémie et le confinement imposé dans l'économie. Sur les quinze premiers jours d'avril, soit depuis la reprise des audiences dans les tribunaux, « *649 ouvertures de redressements et liquidations judiciaires et 30 procédures de sauvegardes ont été enregistrées en France* », contre 2 738 opérations similaires sur la même période l'an dernier, selon le cabinet Altares. Les vrais chiffres ne tomberont que bien plus tard : dans le cadre des dispositions d'urgence, les

entreprises en cessation de paiements peuvent reporter leur demande d'ouverture d'une procédure collective jusqu'au 24 juin.

Mais tous s'attendent avec la levée progressive du déconfinement à des drames. Malgré les aides d'État, des commerces ne rouvriront pas, des PME ne parviendront pas à reconstituer leur trésorerie pour repartir. Des milliers de personnes risquent de se retrouver ruinées. Ces ruines se retrouveront partiellement dans les bilans bancaires sous forme de crédits impayés, des créances non honorées, de faillites et de saisies. « *Il est à craindre que nous assistions à des défaillances en cascade. Compte tenu de la probabilité d'une récession très forte, il était nécessaire de constituer des réserves de crédit* », a expliqué Jamie Dimon, PDG de JPMorgan pour justifier ses provisions record.

Même si les banques européennes ont les mêmes craintes, elles ne le montrent pas dans leurs chiffres. Avec l'assentiment des régulateurs, à en croire l'agence Bloomberg. « *Les banques discutent avec les auditeurs et leurs concurrents afin d'arrêter quelles prévisions économiques peuvent justifier de ne pas provisionner de trop grandes sommes d'argent. Recourir à des prévisions moins sévères permet de réduire le montant des provisions qu'elles sont obligées de mettre de côté* », **indique-t-elle citant un régulateur anonyme.**

De fait, tout est mis en œuvre pour faciliter la vie des banques européennes, pour leur permettre d'avoir une lecture « compréhensive » des réglementations et de se dispenser de leur application si nécessaire. **La Commission européenne a présenté un plan** le 27 avril expliquant que les dommages causés par la pandémie justifiaient d'alléger les réglementations instituées lors de la crise de 2008. Elle se propose ainsi de reporter l'application des nouvelles règles comptables et réglementations prévues pour les banques, ainsi qu'un traitement réglementaire allégé pour les crédits garantis par les États. Cela permettrait, selon la Commission européenne, d'augmenter la capacité de prêts du système bancaire européen de 450 milliards d'euros.

Alors que la BCE tient guichet ouvert depuis plusieurs années pour assurer le refinancement des banques et de l'économie, permettant aux établissements bancaires d'obtenir de l'argent à des taux négatifs, ce nouvel allègement des réglementations prévu par la Commission européenne, justifié toujours au nom du financement de l'économie, apparaît un peu accessoire. Que pèsent ces 450 milliards d'euros par rapport aux milliers de milliards que la BCE est prête à avancer dans le cadre de mécanisme comme le LTRO [Long term refinancing operations, refinancements à long terme – ndlr] ?

La raison de cette soudaine levée des contraintes proposée par la Commission européenne est peut-être à chercher ailleurs : dans les choix qu'ont faits les banques européennes depuis la crise de 2008 et qu'elles n'entendent pas remettre en cause. Au lieu d'accepter de se recapitaliser dans de fortes proportions comme aux États-Unis – les banques américaines y ayant été forcées par les régulateurs –, celles-ci ont milité pour un assouplissement des contraintes afin de ne pas détériorer leurs profits et de pouvoir verser des dividendes élevés, persuadées qu'en cas de difficulté, les actionnaires reconnaissants n'hésiteraient pas à voler à leur secours et leur apporter les capitaux nécessaires.

Elles se tiennent toujours à ce principe : il faut d'abord rassurer les actionnaires. Dans ce contexte, constituer d'importantes provisions pour prévenir les risques futurs mettrait à mal leurs bénéfices et leur rentabilité. De même, renoncer à verser des dividendes pourrait détourner les actionnaires.

Aujourd'hui, les banques européennes abordent le séisme à venir dans une situation de fragilité. En Grèce, en Italie, en Espagne, les établissements bancaires, plombés par la crise de l'euro et des années de récession ou stagnation économique, ont encore des milliards de créances impayées ou irrécouvrables. Selon la BCE, ces mauvaises créances dans les bilans des 121 banques de la zone euro, bien qu'elles aient diminué de moitié en quatre ans, représenteraient encore 500 milliards d'euros, à la fin de 2019.

Inquiète des conséquences catastrophiques de la pandémie, **la BCE a proposé, début avril, de constituer une « bad bank », une structure de défaillance**, soit au niveau européen soit au niveau national, qui prendrait en charge toutes les mauvaises créances passées des banques. Tous les pays de l'Europe du Sud, à commencer par la Grèce, dont le système bancaire est chancelant portant encore plus de 30 % de mauvaises créances et qui risque d'être durement touchée par l'effondrement du tourisme, principal moteur de son économie, ont soutenu la

proposition. Mais l'Allemagne a refusé le projet, rappelant sa promesse faite que les ménages ne seraient plus appelés en renfort pour renflouer les banques.

Ce pourrait être une promesse de Gascon. La pandémie risque en effet de mettre à rude épreuve le système bancaire européen, d'autant que celui-ci rechigne à constituer les réserves qui s'imposent. En cas de difficulté, il est à craindre que ce ne soit pas les actionnaires qui soient sollicités, quoi qu'en disent les banquiers, mais à nouveau les États.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.